

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 février 2025 à 19h

Date de convocation : 12 février 2025

Présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ adjoints

Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, conseillers municipaux

Excusés ayant donné procuration : Mr Michel ARNAUDET à Mme Stéphanie ROUSSIES

Mme Emilie LEFEBVRE à Mme Géraldine ARNOULD

Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Le quorum est atteint (12 présents sur 15, quorum à 8)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2025
2. Groupe Dejante : mission de maîtrise d'œuvre pour renouvellement du réseau de collecte des eaux usées
3. Mise à disposition d'une salle
4. Investissements 2025
 - Achats avant vote du budget primitif
 - Travaux à prévoir
5. Ramassage des déchets verts : année 2025
6. Demande de participation pour un voyage scolaire
7. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Sandie CASSAN

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. GROUPE DEJANTE : mission de maîtrise d'œuvre pour renouvellement du réseau de collecte des eaux usées

Mme la Maire propose de faire appel au bureau d'études Dejante pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant le renouvellement de canalisations d'eaux usées rue des Termes ; cette étude s'inscrira dans un projet global d'effacement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides.

Mr Jean-François GUERRAND demande quel est l'état du réseau actuellement ; il est répondu que plusieurs canalisations traversent des parcelles privées et doivent donc être déplacées ; le réseau d'assainissement collectif est parfois bouché, le réseau d'eau potable présente des fuites régulières ; l'éclairage public est ancien, peu efficace et énergivore, les ampoules ne peuvent même plus être remplacées.

Mr Francis JAMMES rappelle qu'il avait été envisagé de changer uniquement les têtes des mâts d'éclairage ; cette possibilité est à explorer.

Le barème des honoraires du bureau d'études est dégressif en fonction du montant des travaux estimés, soit 8,75 % jusqu'à 100 000 € de travaux, 8,25 % entre 100 000 et 200 000 €, 7,50 % entre 200 000 et 300 000 € et 6,75 % entre 300 000 et 400 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour confier une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Dejante pour le renouvellement du réseau d'eaux usées rue des Termes.

3. Mise à disposition d'une salle

Mme la Maire expose qu'elle a été élue fin 2024 présidente du syndicat mixte d'adduction d'eau potable Bretenoux St Céré. Historiquement, le siège social de ce syndicat et les bureaux administratifs se sont déplacés au gré des changements de président. Dernièrement les bureaux se trouvaient dans la mairie de Biars et celle-ci souhaite désormais récupérer la pièce occupée par la secrétaire du syndicat 2 jours par semaine.

Dans ces conditions Mme la Maire souhaite demander l'avis des conseillers sur l'opportunité de déplacer les bureaux du syndicat au sein de la mairie de St Laurent ; il se trouve qu'un local indépendant de 16 m² est inoccupé à l'étage, accessible par la mezzanine du foyer rural, et pourrait tout à fait convenir.

Mme Géraldine ARNOULD indique que le Comité des fêtes utilise parfois ce local comme lieu de stockage mais il est tout à fait possible de trouver un autre lieu.

Il s'agirait d'établir une convention d'occupation avec renouvellement tacite et d'évaluer une participation aux charges de fonctionnement ramenées à la superficie de la pièce, sachant que le syndicat viendrait avec ses meubles et aurait son propre abonnement internet. La participation aux charges annuelles de ménage (235 €), d'électricité (218 €), d'eau et d'assainissement (32 €), est évaluée à 485 € par an, révisable chaque année.

M. Jean-François GUERRAND demande si ces frais seront répercutés sur les communes membres du syndicat ; c'est inutile, car les communes membres sont clientes du syndicat puisqu'elles lui achètent l'eau.

Mme la Maire indique que le fait de rapprocher les bureaux du syndicat à St Laurent lui serait bien plus commode ainsi qu'à la secrétaire Hélène BRUNET.

Mme la Maire souhaite donc recueillir un accord de principe du conseil municipal avant de consulter les membres du conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la mise à disposition du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable Bretenoux St Céré d'un local à titre de bureau dans la mairie de St Laurent les Tours.

4. Investissements 2025

- **Achats avant le vote du budget**

Mme la Maire rappelle qu'il est possible, sous réserve d'une délibération du conseil municipal, de mandater certaines dépenses en investissement avant le vote du budget primitif, même si ces dépenses n'ont pas été prévues dans l'état des restes à réaliser au 31 décembre, et pourvu qu'elles n'excèdent pas 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Dans ce cadre, il s'avère qu'il est nécessaire d'acquérir une éplucheuse à légumes pour la cantine de l'école afin de faciliter le travail du cuisinier. Des devis sont attendus mais la dépense est envisagée à hauteur de 2 000 €.

D'autre part, La FDEL-Territoire d'Energies vient de nous adresser plus tôt que prévu une facture pour les travaux d'éclairage public rue des Cartoules ; le montant s'élève à 7 191.47 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour l'acquisition d'une éplucheuse à légumes pour la cantine et pour le paiement d'une facture de 7 191.47 € à Territoire d'Energies.

- **Travaux à prévoir**

Mme la Maire rappelle que deux gros projets seront à financer en 2025 : l'Avenue Jean Lurçat et l'enfouissement des réseaux chemin des quatre vents.

Pour les travaux de l'avenue, elle indique qu'une réunion publique sera organisée le mardi 11 mars à 18h30, la population sera prévenue par un mot dans les boîtes aux lettres.

5. Ramassage des déchets verts : année 2025

Mme Géraldine ARNOULD expose que le calendrier de ramassage des déchets verts au porte à porte doit être adapté du fait du changement des règles annoncées par le SYDED, à savoir que les tontes et les feuilles ne seront

plus acceptées dans les déchèteries. Ce faisant, la commune ne pourra donc plus ramasser ces déchets, mais continuera à ramasser les branchages, au rythme d'une fois par mois au lieu de deux, le premier lundi de chaque mois, de mars à novembre. Ce rythme pourra être revu s'il s'avère qu'il n'est pas adapté.

Un flyer a été élaboré qui est présenté à l'assemblée pour validation. Il reprend les dates de ramassage et les conditions, il rappelle le service de ramassage des encombrants, la réglementation relative aux bruits de voisinage et l'interdiction des dépôts sauvages au pied des containers.

Le flyer sera distribué par La Poste dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine, l'information sera également donnée sur Panneau Pocket et par affichage.

Concernant les bruits de voisinage, il est noté que l'arrêté préfectoral a été modifié et autorise désormais les activités domestiques le dimanche de 16h à 18h. Mme Joëlle SABATIE précise que les professionnels bénéficient d'horaires élargis par rapport aux particuliers.

Pour ce qui est du Pass déchèterie mis en place par le SYDED, il est rappelé que la demande est censée être faite en ligne et plusieurs administrés se sont présentés en mairie invoquant des difficultés à faire la démarche. En réalité la demande de Pass peut également se faire par courrier. Un formulaire est disponible en mairie, une information sera également diffusée sur PanneauPocket.

6. Demande de participation pour un voyage scolaire

La classe bilingue occitane de l'école Soulhol de St Céré sollicite une participation de la commune pour l'organisation d'un voyage dans les Pyrénées du 23 au 27 juin 2025. Un seul enfant de la commune est concerné, et il est proposé de donner la somme habituelle de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au versement d'une aide de 50 € à l'école Soulhol pour l'organisation d'un voyage dans les Pyrénées.

7. Questions diverses

Recensement de la population

Le travail de recensement vient de se terminer. Mme la Maire remercie Mmes Hélène LAPORTE et Josette VANEL pour leur travail effectué. 556 logements ont été recensés et 907 personnes recensées. Avec les résidences secondaires nous approcherons les 1000 habitants en « population totale ».

Le résultat est satisfaisant, nous avons gagné en population, et ceci est le résultat des politiques impulsées par les municipalités qui se sont succédé.

Mr Florian LALORENCIE demande si ce seuil de 1000 presque atteint apporte des changements quant au scrutin électoral ; cela ne change rien car c'est le chiffre de la population municipale, soit 907, qui compte pour les scrutins.

SMDMCA : bassin de surinondation de Fontvieille

Mme la Maire informe que ce chantier se précise enfin, les travaux devraient débuter à l'automne. Une réunion publique sera organisée en temps utiles.

Dès la semaine prochaine, l'entreprise Bois46 mandatée par le SMDMCA va venir nettoyer les terrains de l'emprise, arbres et ripisylve, sur une centaine de mètres ; les arbres seront replantés plus loin, les branchages seront broyés ultérieurement pour alimenter les chaufferies bois du SYDED.

Vols signalés

Mme Joëlle SABATIE rappelle qu'un vol et des tentatives de vol au domicile de certains habitants avaient été signalés à la mairie et à la Gendarmerie. Le coupable récidiviste a été arrêté.

Facturation des consommations d'eau

Mme Sandie CASSAN signale que plusieurs personnes se sont étonnées de n'avoir reçu ni facture d'eau ni prélèvement depuis décembre. En effet, Mme la maire indique qu'elle a contacté la SAUR ce matin, il lui a été confirmé que les relevés de consommation ont été faits normalement mais le service facturation est très en retard ; ce n'est pas satisfaisant car normalement la facturation est étalée sur 10 mois dès le mois de janvier ; certaines personnes pourraient avoir des difficultés à payer leur dû.

Dégâts causés par les sangliers

Mme Ginette GINESTE annonce qu'il y a beaucoup de sangliers dans le secteur de la route touristique, plusieurs riverains se sont plaints et ont des dégâts dans leur jardin. Mme la Maire répond qu'elle va prévenir à nouveau la société de chasse. Mme Sandie CASSAN remarque que les habitants se plaignent aussi quand les chasseurs s'approchent des maisons.

Dates à retenir

Mardi 11 mars à 18h30 : réunion publique pour présenter l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat.
Prochaine réunion du Conseil municipal en mars/avril pour le vote du budget.

Fin de la séance : 20h00

Vu la Maire,

Vu la secrétaire,

Stéphanie ROUSSIES

Sandie CASSAN